

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

VESUVE

Code GIFAP : EC (concentré émulsionnable)
100 g/l de quizalofop-P-éthyle et 100 g/l de cléthodime.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide anti-graminées spécifique à usage agricole.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France
Parc d'Affaires de Crécy
10 A rue de la voie lactée
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
fds@philagro.fr fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classes et catégories de danger

Toxicité par aspiration, cat. 1

Irritation oculaire, cat. 2

Toxicité spécifique organes cibles - exposition unique, cat. 3

Danger pour le milieu aquatique - danger chronique, cat. 2

Mentions de danger

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 : Contient du cléthodime. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence Prévention

P261 : Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P391 : Recueillir le produit répandu.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

VESUVE

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composition / Information sur les composants dangereux :

| Numéro | % poids (p/p) | N° CAS | Nom chimique |
|--------|---------------|-------------|---|
| 1 | 10,5 | 100646-51-3 | Quizalofop-P-éthyle = ethyl (R)-2-[4-(6-chloroquinoxalin-2-yloxy)phenoxy] propionate |
| 2 | 10,5 | 99129-21-2 | Cléthodime = (+)-2-[1-[[[(E)-3-Chloroallyl]oxy]imino]propyl]-5-[2-(ethylthio)propyl]-3-hydroxycyclohex-2-en-1-one |
| 3 | > 20 | / | Hydrocarbure aromatique C10, |
| | | 91-20-3 | <1% naphthalène |
| 4 | ≥ 1 | 9002-93-1 | Polyoxyethylene octyl phenyl ether |

| Numéro | N° CE | Approuvé Règ. 1107/2009 | Pictogramme(s) SGH Règ. 1272/2008 | Mentions de danger Règ. 1272/2008 |
|--------|-----------|----------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 | / | oui | SGH07, SGH09 | H302, H400, H410 |
| 2 | / | oui | SGH07 | H302, H317, H412, EUH066 |
| 3 | 918-811-1 | / | SGH07, SGH08, SGH09 | H304, H336, H411, EUH066 |
| 3' | 202-049-5 | / | SGH07, SGH08, SGH09 | H302, H351, H400, H410 |
| 4 | / | / | SGH05, SGH07, SGH09 | H302, H315, H318, H411 |

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|--------------------|---|
| Généralités | En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison). |
| Inhalation | Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos. |
| Peau | Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau. |
| Yeux | Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, provoque une sévère irritation des yeux, peut provoquer somnolences ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse et eau.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau pulvérisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer du dioxyde de carbone et produire des oxydes d'azote et des composés chlorés toxiques. La combustion incomplète produit du monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur.

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-----------------------------------|---|
| Pour les non-secouristes : | Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié. Éloigner les sources d'inflammation. Évacuer la zone à risque. |
|-----------------------------------|---|

VESUVE

Pour les secouristes : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Éloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau. Alerter les autorités compétentes si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous formes de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Prévention des incendies et explosions

Tenir éloigné des flammes.

Eviter les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé. Tenir à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à une température supérieure à : -10°C.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit. (Limites d'exposition dans l'air TWA pour les solvants aromatiques lourds : 100 mg/m³).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Assurer une ventilation adéquate. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle : Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autres informations

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Brun - jaune |
| Odeur | Odeur caractéristique de solvant aromatique |
| Seuil olfactif | Non déterminé |
| pH | 4,76 (solution aqueuse à 1%) |
| Point de fusion / point de congélation | Non applicable. Le produit est liquide à température ambiante. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non déterminé Valeur pour le solvant principal = 160°C |

VESUVE

| | |
|---|---|
| Point d'éclair | 65°C |
| Taux d'évaporation | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable. Le produit est liquide. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non déterminé |
| Pression de vapeur | Non déterminé Valeur pour le solvant principal = 1 kPa à 25°C |
| Densité de vapeur | Non déterminé Valeur pour le solvant principal : > 1 à 101 kPa |
| Densité relative | 0,95 ± 0,01 g/ml à 20°C |
| Densité apparente | Non déterminé |
| Solubilité dans l'eau | Emulsionnable dans l'eau Solubilité du quizalofop-P-éthyle = 0,61 mg/l |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non applicable Valeur pour le quizalofop-P-éthyle log P _{ow} = 4,61 à 23°C Valeur pour la cléthodime log P _{ow} = 4,176 |
| Température d'auto-inflammabilité | 426°C |
| Température de décomposition | Non déterminé |
| Viscosité dynamique | Non déterminé |
| Viscosité cinématique | Non déterminé |
| Propriétés d'explosivité | Non explosif |
| Propriétés comburantes | Non déterminé |

9.2. Autres informations

| | |
|---|--------------------|
| Densité relative de la vapeur (air = 1) | Non déterminé |
| Tension de surface | 31,4 mN/m (à 19°C) |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière du soleil, les flammes, les sources de chaleur et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Peut réagir avec les bases fortes, les acides et les agents oxydants forts, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion.

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Nom | VESUVE |
| Toxicité aiguë | |
| DL ₅₀ Voie orale | Rat : > 2000 mg/kg |
| DL ₅₀ Voie cutanée | Rat : > 4000 mg/kg |
| CL ₅₀ Voie inhalatoire (4 heures) | Non disponible |
| Irritation | |
| Peau | Lapin : irritation (classification non requise) |
| Yeux | Lapin : irritant |
| Sensibilisation | Cochon d'Inde : Non sensibilisant |

Autres informations toxicologiques

Quizalofop-P-éthyle (substance active)

Rapidement absorbé et largement métabolisé. Jusqu'à 70% de la radioactivité est éliminée dans les urines et fèces dans les 48 heures. Très faible potentiel d'accumulation.

Toxicité orale à court terme (90 jours) : NOAEL (rats) = 7,7 mg/kg/j

Toxicité orale à court terme (1 an) : NOAEL (chiens) = 13,4 mg/kg/j

Toxicité cutanée à court terme (21 jours) : NOEL (rats) = 2000 mg/kg/j

- Carcinogénicité (1 an et demi ; souris) :

NOAEL = 1,55 mg/kg/j

NOEL (tumeur) = non cancérigène

VESUVE

- Carcinogénicité (2 ans ; rat) :
NOAEL = 0,9 mg/kg/j
NOEL (tumeur) = non cancérigène
 - Etude de reproduction (rat) : Pas d'effet sur la reproduction.
NOEL = 25 mg/kg
 - Etude de développement (rat et lapins) : Non tératogène.
NOEL (toxicité) (rat) = 30 mg/kg/j, NOEL (développement) (rat) = 100 mg/kg/j
NOEL (toxicité) (lapin) = 30 mg/kg/j, NOEL (développement) (lapin) = 60 mg/kg/j
 - Mutagénicité (études *in vivo* et *in vitro*) : Non mutagène
- Cléthodime (substance active)**
- Toxicité orale à court terme (90 jours) : NOAEL (chiens) = 21 mg/kg/j
 - Carcinogénicité : Non cancérigène.
 - Etude de reproduction (rat) : Pas d'effet sur la reproduction.
 - Etude de développement (rat) : Non tératogène.
 - Mutagénicité : Non mutagène

La classification du mélange est donc requise pour l'irritation oculaire (H319), la toxicité par aspiration (H304) et la toxicité pour certains organes cibles (H336).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et/ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| | |
|----------------------|--|
| Nom | VESUVE |
| Poissons | Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) = 5,66 mg/l |
| Daphnies | Toxicité aiguë, CE ₅₀ -48h (<i>Daphnia magna</i>) = 15,1 mg/l |
| Algues | Toxicité aiguë, CE ₅₀ -96h (<i>Selenastrum capricornutum</i>) = 11,8 mg/l |
| Vers de terre | Toxicité aiguë, CL ₅₀ -14 jours (<i>Eisenia foetida</i>) = 276 ppm |

| | |
|----------------------------------|--|
| Nom | Quizalofop-P-éthyle (substance active) |
| Poissons | Toxicité, CL ₅₀ -96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) = 0,388 mg/l NOEC, 21j (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) = 0,044 mg/l |
| Daphnies | Toxicité aiguë, CE ₅₀ -48h (<i>Daphnia magna</i>) = 0,29 mg/l |
| Algues | Toxicité aiguë, CE ₅₀ -5j (<i>Selenastrum capricornutum</i>) = 0,021 mg/l |
| Plantes aquatiques | Toxicité, CE ₅₀ -7j (<i>Lemna gibba</i> G3) = 0,0828 mg/l |
| Vers de terre | Toxicité, CL ₅₀ (<i>Eisenia foetida</i>) : > 1000 mg/kg de sol |
| Oiseaux | Toxicité aiguë, DL ₅₀ (Colin de Virginie) : > 2000 mg/kg Toxicité aiguë, CL ₅₀ -5j (Colin de Virginie) : > 2000 mg/kg p.c./jour Toxicité aiguë, CL ₅₀ -5j (Canard colvert) : > 2000 mg/kg NOEL (reproduction) = 500 mg/kg p.c./jour Pas d'effet sur la nitrification du sol ni sur la respiration |
| Micro-organismes du sol | Pas d'effet sur les organismes présents dans les boues d'épuration |
| Traitement des eaux usées | |

| | |
|---------------------------|--|
| Nom | Cléthodime (substance active) |
| Poissons | Toxicité, CL ₅₀ -96h = 25 mg/l NOEC (chronique) = 3,9 mg/l Toxicité, CE ₅₀ -48h : > 100 mg/l |
| Daphnies | NOEC (chronique) = 49 mg/l |
| Algues | Toxicité, CE ₅₀ -72h = 12 mg/l |
| Plantes aquatiques | Toxicité, CE ₅₀ -14j : > 1,9 mg/l |
| Vers de terre | Toxicité, CL ₅₀ = 129 mg/kg (produit formulé) |
| Oiseaux | Toxicité aiguë DL ₅₀ : > 1640 mg/kg Toxicité aiguë CL ₅₀ (court terme) : > 851 mg/kg p.c./jour NOEC (reproduction) = 17 g/kg p.c./jour Minéralisation du carbone et de l'azote : jusqu'à 2,741 mg/kg : effets < 25% |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|-----------------------|--|
| Nom | Quizalofop-P-éthyle (substance active) |
| Dégradation | Facilement dégradable dans le sol et dans le système eau/sédiment DT ₅₀ sol (20°C) : < 2 jours DT ₅₀ eau/sédiment (20°C) : < 2 jours |
| Biodégradation | Peu biodégradable |
| Hydrolyse | DT ₅₀ (20°C) : pH 4 : > 365 jours pH 7 = 112 jours pH 9 : < 1 jour |
| Photolyse | DT ₅₀ (25°C) : pH 5 (lampe à arc au Xénon) = 38,3 jours |

VESUVE

| | |
|--|--|
| Nom | Cléthodime (substance active) |
| Dégradation | DT ₅₀ sol (20°C) = 0,21 – 3,04 jours |
| Biodégradation | Facilement biodégradable |
| Hydrolyse | DT ₅₀ : pH 5 = 28 jours pH 7 = 300 jours pH 9 = 310 jours (Agritox) |
| Photolyse | DT ₅₀ (pH 7) = 9,6 jours (Agritox) |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | |
| Nom | Quizalofop-P-éthyle (substance active) |
| | Coefficient de partage n-octanol/eau : log P _{ow} = 4,61 (à 23°C) |
| | Facteur de Bioconcentration : FBC = 380 (poisson entier) |
| | Dépuration (14 jours) : < 1% (rétention dans le poisson entier) |
| Nom | Cléthodime (substance active) |
| | Facteur de Bioconcentration : FBC = 2,1 |
| 12.4. Mobilité dans le sol | |
| Nom | Quizalofop-P-éthyle (substance active) |
| | K _{Foc} = 133 - 1791 ml/g (Agritox) |
| | La substance est donc faiblement mobile à assez mobile. |
| Nom | Cléthodime (substance active) |
| | K _{Foc} = 2,71 - 43,17 ml/g (Agritox) |
| | La substance est donc très mobile à mobile. Le produit n'est pas lixiviable. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | |
| | Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé). |
| 12.6. Autres effets néfastes | |
| | Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement. |

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
(contient : quizalofop-P-éthyle, cléthodime et solvants aromatiques)

IMO / IMDG / ICAO-TI

Environmentally hazardous substance, LIQUID, N.O.S. (Contains: quizalofop-P-ethyl, clethodim and aromatic hydrocarbon)

/ IATA-DGR :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

VESUVE

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4511
Délai de rentrée = 24 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 3 et 16.

Source des données : FDS ref. Vesuve131011_CLP_REACH, ESFA peer review, Agritox

Code produit : NT-9611 EC

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS : Chemical Abstracts Service = Service des résumés analytiques de chimie
CE : Communauté Européenne
CE50 : Concentration entraînant 50% d'effets
CEy50 : Concentration d'une substance produisant 50% d'effet sur rendement
CL50 : Concentration létale moyenne
DL50 : Dose létale moyenne
DT50 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50%
EPI : Equipement de protection individuelle
FBC : Facteur de bioconcentration
GIFAP : Groupement International des Associations Nationales de Fabricants des Produits Agrochimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par "l'Association internationale du transport aérien" (IATA)
IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale
ICAO-TI : Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)
IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code = Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO : International maritime organisation = Organisation Maritime Internationale
Kfoc : Coefficient d'adsorption dans l'équation de Freundlich normalisé par la quantité de carbone organique du sol
NOAEL : No Observable Adverse Effect Level = Dose sans Effet Toxique Observable
NOEC : No Observable Effect Level = Concentration sans Effet Observable
NOEL : No Observed Effect level = Dose sans Effet Observable
Pow : Coefficient de partage octanol/eau
PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
REACH : Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals = Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques en Europe
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH : Système Global Harmonisé
TLV-TWA : Valeur limite d'exposition pondérée dans le temps

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

Date de révision : 12/10/2017

Numéro de version : 9

Page 7 de 7

(Date de la version précédente : 08/06/2017; version n°8)